

Pouvoir et devoir : interaction entre la modalité, l'aspect et la temporalité¹

Svetlana Vogeleeer

1. INTRODUCTION

Les verbes *pouvoir* et *devoir* sont connus pour leur versatilité. Ils peuvent exprimer toute la gamme des modalités qui constituent le domaine du possible et du nécessaire. Certains auteurs considèrent ces verbes (et leurs homologues dans différentes langues) comme polysémiques (cf. Lyons (1977), Gosselin (2010)), certains autres les considèrent comme sous-déterminés (cf. Kratzer (1981, 1991)). La dernière approche attribue la variation de leurs sens modaux à une interaction complexe entre les croyances du locuteur (la base modale) et les critères (faits, normes, circonstances, etc.) sur lesquels se fonde la sélection de certaines possibilités au détriment de certaines autres (cf. « Introduction » (ce volume)).

L'objectif de cette étude est d'examiner dans quelle mesure la variation des sens modaux de *pouvoir* et *devoir* est influencée par l'aspect et la temporalité.

Le sens du terme d'*aspect* varie selon l'approche, les langues et le niveau (conceptuel, lexical, syntaxique) auquel il est appliqué (cf. « Introduction » (ce volume)). Dans cet article, ce terme sera utilisé dans trois sens différents, précisés dans chaque cas : (i) aspect lexical, au sens de *types de procès* vendleriens (état, activité, accomplissement, achèvement) ; (ii) aspect « point de vue » (Smith (1991 / 1997)) tel qu'il est véhiculé par les temps verbaux en français ; à cet égard, nous n'examinerons que l'opposition *présent / imparfait* vs *passé composé* ; (iii) aspect, plus spécifiquement aspect perfectif, en tant qu'opérateur aspectuel sémantique, indépendant des moyens linguistiques par lesquels il est exprimé.

Le terme de *temporalité* sera utilisé dans son sens basique, pour dénoter les relations de simultanéité, postériorité et antériorité entre le procès et un point de référence (Reichenbach (1947)), qui

1. Je remercie Marc Dominicy pour ses nombreuses suggestions et ses commentaires stimulants. Je remercie également le relecteur anonyme pour sa lecture attentive et ses remarques judicieuses.

peut être le point de l'énonciation ou un autre point mis en place par le discours, par exemple apporté par un adverbe temporel.

Une autre catégorie qui sera pertinente pour l'étude de la variation des sens modaux est celle d'*agentivité / non-agentivité* du procès dénoté par le verbe à l'infinitif, c'est-à-dire la possibilité (ou non) d'attribuer au procès un agent intentionnel. Nous montrerons que ce paramètre autorise certaines modalités et en bloque d'autres.

Dans la section 2., nous examinerons la combinaison de *pouvoir* et *devoir* avec le présent et l'imparfait, deux temps verbaux qui véhiculent l'aspect "point de vue" imperfectif, qui converge avec l'aspect lexical statif de ces verbes modaux. L'objectif de la section 2. est d'examiner la contribution de l'aspect lexical du verbe à l'infinitif à la mise en place des relations temporelles, à savoir les relations de postériorité (2.1.), de simultanéité habituelle (itérative) (2.2.) et de simultanéité stative et progressive (2.3.). Nous montrerons que chacune de ces relations donne lieu à une modalité, ou à un groupe de modalités, spécifique(s).

La section 3. est centrée sur la divergence aspectuelle entre l'aspect lexical statif de *pouvoir* et *devoir* et l'aspect "point de vue" borné véhiculé par le passé composé. Après avoir défini, dans 3.1., la distinction entre deux interprétations du passé composé, à savoir son interprétation en termes d'opérateur perfectif sémantique et son interprétation en termes de parfait, nous montrerons que la combinaison de *pouvoir* et *devoir* avec le passé composé n'offre que deux options : démodalisation (3.2.) et modalité épistémique (3.3.).

2. MODALITÉS DE *POUVOIR* ET *DEVOIR* AU PRÉSENT ET À L'IMPARFAIT

Les verbes modaux *pouvoir* et *devoir* et leurs homologues dans d'autres langues sont des verbes d'état (cf., par exemple, Condoravdi (2002), Stowell (2004)). Leur aspect lexical statif converge avec l'aspect "point de vue" imperfectif (désormais *aspect PdV*), c'est-à-dire le trait sémantique /non borné/ inhérent au présent et à l'imparfait. C'est uniquement cette combinaison aspectuelle qui nous intéressera dans cette section 2.

Il est généralement accepté que l'aspect PdV imperfectif est modal lui-même, en ce sens que l'événement dénoté par un verbe au présent ou à l'imparfait (*Paul dort / mangeait une pomme*) n'est pas entièrement localisé dans le monde factuel. Étant défini par l'inclusion du point de référence (t_r) dans le temps de l'événement ($\tau(e)$) ($t_r \subset \tau(e)$), l'aspect PdV imperfectif situe une partie de l'événement, celle qui est postérieure au point de référence, dans des « mondes d'inertie » ('inertia worlds') (Dowty

(1979)), ou selon les termes de Landman (1992), sur la « branche de continuation » de l'axe temporel. Cette « branche de continuation » est localisée dans des mondes possibles où l'événement n'est pas interrompu et où ses circonstances sont maximalelement similaires à celles du monde factuel (cf., entre autres, Portner (1998) ; Anand & Hacquard (2011)). Il s'ensuit que l'aspect PdV imperfectif converge avec le sens lexical des verbes modaux, qui situent eux aussi leur préjacent² dans des mondes possibles.

Dans cette section, nous n'examinerons que le cas où le préjacent de *pouvoir* et *devoir* est dénoté par un infinitif simple (non composé).

Nous classerons les modalités radicales (non épistémiques, cf. « Introduction » (ce volume)) en deux groupes : les modalités circonstanciellles, examinées dans 2.1., et la modalité de capacité, qui sera examinée dans 2.2. La raison de ce classement est que les relations aspectuelles et temporelles sur lesquelles se fonde chacun de ces deux groupes ne sont pas identiques. La section 2.3. est centrée sur la modalité épistémique.

2.1. *Postériorité et modalités circonstanciellles*

Le groupe des modalités circonstanciellles comprend la modalité déontique, la possibilité externe et la nécessité interne et externe (cf. van der Auwera & Plungian (1998))³. La modalité de capacité (possibilité interne) ne fait pas partie de ce groupe (cf. 2.2.).

Les états modaux circonstanciels sont incompatibles avec l'actualisation simultanée et l'actualisation antérieure du préjacent (P) : l'état modal *x peut* (= *a la possibilité de*) / *doit P* (avec les sens énumérés ci-dessus) implique que P n'est pas (encore) le cas dans le monde factuel. Le point initial de l'actualisation de P met fin à l'état modal, constituant ainsi sa délimitation externe. En d'autres termes, les modalités circonstanciellles rejettent l'actualisation du préjacent dans la futurité / postériorité (cf., par exemple, Condoravdi (2002))⁴.

2. Le terme de *préjacent*, dû à von Stechow (cf. par exemple, von Stechow & Iatridou (2009)), désigne l'événement que dénote la proposition infinitive obtenue par la suppression du verbe modal : *Pierre peut travailler* → préjacent : *Pierre travailler*.

3. Van der Auwera & Plungian (1998) classent les modalités radicales en modalités internes (« participant-internal ») et modalités externes (« participant-external »). Cette classification diffère de celle de Palmer (1990), qui classe les modalités radicales en modalité déontique et modalités dynamiques, ce dernier groupe réunissant toutes les modalités radicales à l'exception de la modalité déontique.

4. En ce qui concerne la modalité déontique, nous ne tenons pas compte des règles, lois et autres normes générales lorsque celles-ci sont citées par le locuteur pour les appliquer, par inférence déductive, à une situation particulière. Par

C'est l'infinitif, bien qu'il soit dépourvu de morphologie temporelle, qui apporte des informations sur l'ordre des procès. L'infinitif en français ne permet que deux relations temporelles : la relation de postériorité et la relation de simultanéité, qui s'établissent par rapport à un point de référence. Lorsque l'infinitif est introduit par un verbe modal au présent ou à l'imparfait, son point de référence est le même que celui du verbe modal, à savoir le temps de l'énonciation si le verbe modal est au présent et un point de référence contextuel (externe) si le verbe modal est à l'imparfait.

L'infinitif en français n'est pas apte à exprimer la relation d'antériorité. Sur le plan temporel, il s'oppose au participe, qui comporte le trait sémantique /antériorité/. C'est la raison pour laquelle la préposition *après*, qui impose une relation d'antériorité, n'est pas compatible avec un infinitif simple. Elle requiert un infinitif composé, qui comporte, lui, un participe : **après appeler le médecin* vs *après avoir appelé le médecin*. Par contre, l'infinitif simple s'associe avec *avant de*, qui impose la relation de postériorité : *avant d'appeler le médecin*⁵.

L'infinitif des verbes d'achèvement (1a) situe l'événement dans la postériorité⁶. Il oriente donc l'interprétation temporelle dans le même sens que la contrainte de postériorité imposée par les modalités circonstancielles. L'infinitif des verbes d'activité et d'accomplissement (1b) permet aussi bien une interprétation futurale qu'une interprétation simultanée. Avec ces verbes, la modalité circonstancielle exerce une coercition en imposant une lecture futurale inchoative. L'infinitif des verbes d'état (1c) impose la simultanéité. Or cette relation temporelle est incompatible avec les modalités circonstancielles. Comme nous le verrons dans 2.3., la relation de simultanéité impose la modalité épistémique.

- (1) a) *Marie peut / pouvait partir*
 b) *Jean peut chanter / devait écrire un article*
 c) *Son grand-père peut / doit être très vieux* (≠ modalités circonstancielles)
 d) *Tu dois être gentil avec ta grand-mère*

exemple, la phrase *Votre voisin peut tondre sa pelouse le samedi* peut être énoncée, suite à une plainte, par un agent de police locale lorsque le voisin du plaignant est en train de tondre ou a déjà tondue sa pelouse un samedi. Dans cet énoncé, l'état modal (celui d'autorisation) reste générique (*toute personne, et donc votre voisin, peut P*), et donc indépendant de l'actualisation du préjacent dans une situation spécifique.

5. Le français s'oppose sur ce plan à l'espagnol, où la préposition *después de* ("après") est compatible avec un infinitif simple : *después de llamar al médico* (cf. Laca (2012)). Cela implique que l'infinitif simple en espagnol est compatible avec la relation d'antériorité lorsque celle-ci est imposée par un élément externe.

6. Selon la "contrainte d'événement borné" (« bounded event constraint ») de Smith (1991/1997), un événement de type "achèvement" ne peut pas être simultané au point de l'énonciation.

Les états sont des procès non agentifs : le sujet de (1c) n'est pas un agent, il n'a pas de contrôle sur son état. Cependant, lorsqu'un verbe d'état se prête à une interprétation agentive, celle-ci va de pair avec une interprétation future inchoative, qui impose, à son tour, la modalité circonstancielle. Cette contrainte s'exerce dans les deux sens. Dans (1d), la lecture circonstancielle, en l'occurrence déontique, du verbe modal impose une lecture agentive du verbe à l'infinitif (*être gentil* = *se comporter d'une certaine manière*).

Les modalités circonstanciels ne sont donc compatibles qu'avec la relation de postériorité. Ce critère est satisfait automatiquement si l'infinitif est un verbe d'achèvement. Lorsque l'infinitif est un verbe d'activité ou d'accomplissement, la modalité circonstancielle contraint une lecture future inchoative de celui-ci. La même contrainte peut s'exercer sur un verbe d'état si celui-ci est susceptible d'avoir une lecture processuelle agentive. L'interdépendance entre la modalité et l'aspect lexical du verbe à l'infinitif s'exerce dans les deux sens : si l'infinitif, par exemple dans (1b) ou (1d), se voit attribuer une lecture future inchoative, cela déclenche une interprétation circonstancielle de *pouvoir* et *devoir*.

2.2. Simultanéité habituelle (itérative) et modalité de capacité

Les choses sont plus complexes lorsqu'il s'agit de la modalité de capacité (possibilité interne). Comme le constate Depraetere (2012 : 1003), il n'y a pas d'unanimité dans la littérature au sujet de la manière dont le paramètre d'actualisation ou de non-actualisation d'une capacité dans le monde factuel influence l'interprétation temporelle.

La modalité de capacité contraste avec les modalités circonstanciels en ce qu'elle semble être compatible avec l'actualisation simultanée du préjacent dans le monde factuel. C'est le cas dans des phrases comme (2a), où l'infinitif dénote une activité qui semble être actualisée simultanément à l'état modal de capacité.

- (2) a) *Regarde ! Paul peut marcher !*
 b) (**Regarde !*) *Paul peut être en train de marcher* (≠ modalité de capacité)
 c) *Paul peut boire une bouteille de whisky d'un trait*

Cependant, on constate que la lecture simultanée dans (2a) n'équivaut pas à la lecture progressive de l'infinitif. L'explicitation de la lecture progressive dans (2b) empêche d'interpréter *pouvoir* en termes de capacité. Comme nous le verrons dans la section 2.3., la lecture progressive du verbe à l'infinitif agit sur la modalité de la même façon que les verbes

d'état : elle bloque les modalités radicales et impose la modalité épistémique.

Lorsque l'infinitif est un verbe d'achèvement ou d'accomplissement (2c), la modalité de capacité est compatible avec une lecture habituelle dans laquelle l'habitude (actualisation régulière du préjacent) est simultanée à la capacité.

La modalité de capacité est donc compatible avec l'actualisation simultanée du préjacent dans le monde factuel, mais elle requiert une lecture habituelle du verbe à l'infinitif.

Cependant, l'actualisation habituelle n'est pas une condition indispensable de la modalité de capacité. La particularité de cette modalité consiste en ce qu'elle n'impose pas l'actualisation dans le monde factuel : dans (2c), il reste vrai, de Paul, qu'il est *capable* de boire une bouteille de whisky d'un trait même s'il ne l'a encore jamais fait. Une phrase comme *Ce robot peut faire la vaisselle* est compatible avec la suite *mais je n'ai (encore) jamais employé cette fonction* (cf. Mari & Martin (2009)). Cette sorte de capacité "virtuelle" partage certaines caractéristiques avec la modalité épistémique. Tout comme dans la modalité épistémique (cf. 2.3.), le locuteur se fonde dans son assertion sur certaines informations disponibles, mais avec un plus grand degré de certitude que dans la modalité épistémique.

Qu'il s'agisse d'une capacité actualisée habituellement ou d'une capacité qui n'a (encore) jamais été actualisée, la modalité de capacité requiert qu'une nouvelle, ou la première, actualisation dans des mondes possibles soit postérieure au point de référence (cf. Palmer (1990 : 47)).

Comme le montrent les exemples (2a) et (2b), l'actualisation simultanée d'une occurrence particulière de l'événement n'est pas pertinente en elle-même, en tant qu'événement spécifique. Elle n'est pertinente que dans la mesure où son observation permet au locuteur d'inférer la conclusion sur la *capacité* du sujet, c'est-à-dire sur son aptitude à reproduire cette action dans le futur⁷. L'incompatibilité avec l'infinitif progressif dans (2b) prouve que la modalité de capacité impose une lecture habituelle même lorsque l'infinitif semble dénoter une seule occurrence de l'événement⁸. Pour cette même raison (absence de lecture habituelle), la modalité de capacité n'est pas compatible avec l'infinitif des verbes d'état.

7. L'observation d'une seule occurrence de l'événement peut être suffisante pour en inférer une habitude (cf. Vogeleer (2012)). La lecture habituelle dans (i) et la lecture habituelle de l'infinitif dans (2a) se fondent sur le même principe pragmatique.

(i) (En voyant passer le premier ministre :) *Regarde ! Notre premier ministre se teint les cheveux !* (= lecture habituelle).

8. Selon un postulat général, les prédicats habituels et progressifs se comportent par rapport à la modalité de la même manière que les prédicats statifs (cf., par exemple, Stowell (2004 : 624)). Cependant, cette thèse n'est pas applicable à la modalité de capacité : celle-ci requiert une lecture habituelle de l'infinitif, mais est incompatible avec les lectures progressive et stative.

2.3. Simultanéité et modalité épistémique

La modalité épistémique a suscité une littérature bien plus abondante que celle qui porte sur toutes les autres modalités (cf. à ce propos Portner (2009 : 144)). Malgré cette profusion de travaux, elle continue à soulever beaucoup de questions.

Selon Declerck (2011 : 33), dans la modalité épistémique, le locuteur (ou tout autre évaluateur) évalue le *degré* de compatibilité entre les mondes possibles dans lesquels le préjacent est actualisé et le monde factuel (ou, plus exactement, ses croyances ou des informations disponibles au sujet du monde factuel). La question posée par cette modalité n'est donc pas celle de savoir si le préjacent est actualisé ou non dans certains mondes possibles mais celle de savoir *à quel degré* son actualisation dans des mondes possibles est compatible avec les croyances ou les connaissances du locuteur au moment de l'évaluation.

Pour Lyons (1977), la modalité épistémique ne relève pas de la sémantique vériconditionnelle. Les verbes modaux épistémiques affectent plutôt l'acte de langage. Pour certains autres auteurs, les verbes modaux épistémiques contribuent bien aux conditions de vérité, mais en plus, ils interviennent aussi au niveau de l'acte de langage. Cette double fonction se manifeste en ce que les énoncés modaux épistémiques ne se ramènent pas à une simple assertion au sujet de l'actualisation du préjacent dans certains mondes possibles (cf. von Stechow & Gillies (2007), Portner (2009 : 144)). Von Stechow & Gillies (2007) soutiennent que les énoncés modaux épistémiques contiennent deux actes de langage : un acte assertif qui porte sur l'actualisation du préjacent dans des mondes possibles et un acte "performatif", subjectif, qui exprime le jugement du locuteur. Selon ces auteurs, c'est cet acte de langage "performatif", subjectif, qui fait la différence entre les énoncés avec les verbes modaux et les énoncés dans lesquels la modalité épistémique est exprimée par des marqueurs adverbiaux comme *peut-être* ou par des attitudes propositionnelles comme *il est possible que*.

Les verbes modaux *pouvoir* et *devoir* réfèrent, par définition, à un état modal. Dans les modalités circonstancielles et la modalité de capacité, ils réfèrent à l'état modal du sujet. Dans la modalité épistémique, la réponse à cette question n'est pas simple. *Pouvoir* et *devoir* dans (3a, b) réfèrent-ils à l'état modal, c'est-à-dire à l'état de possible, du préjacent *Paul être dans son bureau* ou plutôt à l'état épistémique (état des croyances) du locuteur (3a) ou d'un autre évaluateur (Marie dans (3b)) ?

- (3) a) *Paul doit / peut être dans son bureau (maintenant)*
 b) *Paul devait être dans son bureau. Marie savait qu'il était toujours là à cette heure-ci*

Avant de discuter cette question (cf. section 2.3.2.), nous examinerons, dans 2.3.1., la relation temporelle qui caractérise la

modalité épistémique et les restrictions qu'elle impose sur l'aspect lexical du verbe à l'infinitif.

2.3.1. *Simultanéité et aspect lexical du verbe à l'infinitif*

Dans les phrases au présent et à l'imparfait, c'est la relation de simultanéité qui assure les cas les plus clairs et non controversés de l'interprétation épistémique du verbe modal. La relation de simultanéité élimine toutes les interprétations circonstancielles puisque celles-ci requièrent une relation de postériorité (cf. 2.1.). L'interprétation épistémique est particulièrement favorisée par les verbes d'état ((3a, b) et (4a)). Les verbes statifs éliminent non seulement les modalités circonstancielles mais aussi la modalité de capacité, incompatible avec les états (cf. 2.2.).

- (4) a) *Paul peut connaître le mot de passe* (= *Paul connaît peut-être le mot de passe*)
- b) *Jean doit dormir / lire un livre en ce moment* (= *Jean doit être en train de dormir / lire un livre*)
- c) *Marc doit être en train de prendre le train en ce moment*

La relation de simultanéité est également disponible avec des verbes d'activité ou d'accomplissement en lecture progressive (4b). Cependant, la lecture progressive nécessite, surtout avec des accomplissements, un appui additionnel externe sous la forme d'un adverbe temporel comme *en ce moment* dans (4b). Le progressif explicite (4c) déclenche la lecture épistémique du verbe modal même avec des verbes d'achèvement "extensibles" (achèvements qui donnent lieu à une lecture progressive sous la coercion).

Les états sont des procès non agentifs (non contrôlables). Cependant, comme nous l'avons vu dans 2.1., un verbe d'état peut se voir attribuer une lecture processuelle agentive sous l'effet de la coercion. L'interprétation agentive d'un verbe d'état est incompatible avec la modalité épistémique. Elle entraîne une lecture circonstancielle, généralement déontique, du verbe modal. Cette lecture, qui situe le point initial de l'actualisation dans la postériorité, est possible dans (5a) et même dans (5b). Ce dernier exemple peut être interprété comme une requête indirecte, adressée à l'allocutaire, de mettre le lait dans le frigo. L'impossibilité de tout contrôle dans (5c, d) ne laisse aucune autre option à l'exception de la lecture épistémique, qui se caractérise par la relation de simultanéité ⁹.

9. L'interprétation épistémique est une sorte d'option "de dernière chance". Elle s'impose quand aucune interprétation radicale (circonstancielle et celle de capacité) n'est disponible. Selon les données expérimentales de Champaud, Bassano & Hickmann (1993), la modalité épistémique est acquise par les enfants francophones bien plus tard que les autres modalités.

- (5) a) *Jean doit être dans mon bureau (demain matin)* (= *Jean doit venir dans mon bureau*)
 b) *Le lait doit être dans le frigo* (= *Tu dois mettre le lait dans le frigo*)
 c) *Cette rivière doit être très longue*
 d) *Il peut pleuvoir en ce moment à New York*

La question de savoir si les achèvements, particulièrement tels que (6b), donnent lieu à la modalité épistémique est bien plus controversée.

- (6) a) *Marie peut / pouvait partir*
 b) *Jean doit / devait arriver d'une minute à l'autre*

Les achèvements situent le préjacent dans la postériorité soit par rapport au point de l'énonciation (si le verbe modal est au présent), soit, avec l'imparfait, par rapport à un point d'évaluation localisé dans le passé, et donc par rapport à l'état modal dénoté par le verbe modal. Dans (6a), la relation de postériorité impose prioritairement des lectures circonstancielles, notamment la modalité déontique (autorisation donnée à Marie) et la possibilité interne (physique, morale) ou externe (circonstances).

Dans (6b), le contenu lexical du complément infinitival (*Jean arriver d'une minute à l'autre*) est tel qu'il élimine la lecture déontique et la possibilité interne. La lecture la plus probable est celle en termes de programmation : le locuteur (ou un autre énonciateur) dispose de certaines informations compatibles avec l'actualisation future du préjacent dans le monde factuel. Tout comme dans (4a, b, c), la base modale est donc épistémique (*tenant compte de certaines informations*). Cependant, ce qui différencie la modalité dans (6b) de la modalité épistémique (cf. (3) et (4)) et la rapproche des modalités circonstancielles c'est la relation de postériorité. Tout comme dans les modalités circonstancielles, l'état modal dans (6b) prendra fin au moment de l'actualisation du préjacent dans le monde factuel. Dans les exemples (3) et (4), suite à la relation de simultanéité entre l'état modal dénoté par le verbe modal et le préjacent, l'actualisation de celui-ci est entièrement localisée dans des mondes possibles. La modalité épistémique ne suppose pas d'actualisation future dans le monde factuel. Pour cette raison nous classons la modalité de (6b) parmi les modalités circonstancielles (programmation, possibilité externe).

Cela nous permet de conclure que, lorsque le verbe modal est au présent ou à l'imparfait, l'interprétation épistémique est déclenchée par la relation de simultanéité entre l'état modal désigné par le verbe modal et l'actualisation du préjacent, entièrement localisée dans des mondes possibles. La relation de simultanéité est disponible avec des verbes d'état, des verbes d'activité ou d'accomplissement en lecture progressive, ainsi qu'avec des achèvements "extensibles" en lecture progressive. La modalité épistémique est compatible aussi bien avec des procès

agentifs (ex. (4b, c)) qu'avec des procès non agentifs (ex. (5c, d)). Dans ce dernier cas, seule la lecture épistémique du verbe modal est disponible (cf. section 3.2.).

2.3.2. Point d'évaluation et "atemporalité" du verbe modal

En relation avec les exemples (3a, b), repris ci-dessous dans (7a, b), nous avons posé la question de savoir si *pouvoir* et *devoir* réfèrent à l'état modal, c'est-à-dire l'état de possible, du préjacent *Paul être dans son bureau* ou plutôt à l'état épistémique (état des croyances en fonction des informations disponibles) du locuteur (7a) ou d'un autre évaluateur (Marie dans (7b)).

- (7) a) *Paul doit / peut être dans son bureau (maintenant)*
 b) *Paul devait être dans son bureau. Marie savait qu'il était toujours là à cette heure-ci*

Selon une approche largement consensuelle, le verbe modal réfère à l'état épistémique du locuteur (évaluateur) au moment de l'évaluation (cf., entre autres, Palmer (1990) ; Condoravdi (2002) ; Stowell (2004) ; Hacquard (2006), Demirdache & Uribe-Etxebarria (2008)). Ainsi, Palmer (1990 : 44) estime que :

with epistemic modality only the proposition [= préjacent] can be past [...]. The modality is not marked for past, for the obvious reason that an epistemic modal makes a (performative) judgment at the time of speaking.

Cette position a des implications sur le traitement des relations temporelles. La thèse principale soutenue par cette approche est représentée dans (8).

- (8) MOD > T / ASP > P

La formule (8) postule que, comme le verbe modal, porteur de l'opérateur modal (MOD), réfère à l'état épistémique de l'évaluateur au moment de l'évaluation, MOD se situe hors de la portée de l'opérateur temporel (T) et de l'opérateur aspectuel (ASP). Etant toujours rattaché, sur le plan temporel, au point de l'évaluation, le verbe modal, quelle que soit sa morphologie temporelle, est traité comme libre de temps (T) et d'aspect (ASP), ces deux opérateurs n'affectant que le préjacent P. Cette conception "atemporelle" de la modalité épistémique est supposée être universelle et indépendante de la langue. Pour simplifier la terminologie, nous appellerons l'approche représentée dans (8) *approche "atemporelle"*.

Au premier abord, la conception représentée dans (8) peut sembler quelque peu étonnante pour les langues qui, comme le français, marquent le temps sur le verbe modal. Cependant, l'idée centrale de l'approche "atemporelle" est que le temps de l'actualisation du préjacent (et, pour certains, l'aspect) peut être

marqué soit sur l'infinitif, soit sur le verbe modal. Dans cette section, nous examinerons la manière dont cette approche s'applique aux verbes modaux en français.

L'approche "atemporelle" s'appuie au départ sur l'anglais. En anglais, les verbes modaux *could*, *might*, *must*, spécialisés dans l'expression de la modalité épistémique, ne marquent plus la différence entre le présent et le passé (cf., par exemple, Depraetere (2012)) et, selon certains auteurs, ils sont dépourvus de temps sémantique (cf. Abusch (1997), Condoravdi (2002), Demirdache & Uribe-Etxebarria (2008))¹⁰. Par conséquent, c'est l'infinitif qui apporte des indications sur les relations temporelles.

Dans (9a), l'infinitif d'un verbe statif (ou un infinitif progressif) implique la relation de simultanéité. Dans (9b), l'infinitif composé marque l'antériorité. La traduction française de (9a, b), où nous évitons intentionnellement le conditionnel, ne rend pas compte de l'atemporalité du verbe modal anglais puisque le verbe français porte la marque du présent.

- (9) a) *John could / must / might be in London*
 "John doit être à Londres (maintenant)"
 b) *John could / must / might have been in London*
 Lit. : "John doit avoir été à Londres"

Dans (9a), la relation de simultanéité s'établit par défaut par rapport au moment de l'énonciation. En l'absence de contre-indications, l'évaluation modale est donc attribuée au locuteur, de sorte que le point de l'évaluation se situe au moment de l'énonciation. Dans (9b), c'est la relation d'antériorité qui s'établit, également par défaut, par rapport au moment de l'énonciation, qui coïncide avec le point de l'évaluation.

La manière dont l'analyse "atemporelle" s'applique au français est représentée dans (10).

- (10) $T_{\text{ÉVAL}}^{\text{présent / passé}} [\text{MOD} [T_{\text{présent / passé}} [P]]]$

Le verbe modal, porteur l'opérateur modal (MOD), transmet son trait sémantique temporel, /présent/ ou /passé/, à l'infinitif, qui dénote le préjacent (P) : $T_{\text{présent / passé}} [P]$. Cet opérateur temporel localise l'actualisation du préjacent dans le présent ou dans le passé par rapport au moment de l'énonciation. Quant au verbe modal, dépourvu de son trait temporel, il renvoie au point de l'évaluation ($T_{\text{ÉVAL}}$), qui prend soit la valeur du temps de l'énonciation ($T_{\text{ÉVAL}}^{\text{présent}}$) (si l'évaluation est attribuée au locuteur), soit la valeur d'un temps d'énonciation transféré dans le

10. Portner (2009 : 223) observe à ce propos : « In English, it is difficult to see whether tense occurs in a modal sentence. (For this reason, it is unfortunate that English is the language on which most relevant theoretical research has been done) ».

passé (T_{ÉVAL} passé), par exemple le temps de la pensée de Marie dans (7b), lorsqu'il s'agit d'une sorte de discours indirect libre.

Les phrases au présent (ex. (7a)) ne mettent pas en évidence ce mécanisme, puisque le point de l'évaluation se situe au moment de l'énonciation, de sorte que l'actualisation du préjacent est simultanée à ces deux points, qui n'en forment qu'un seul. Les relations temporelles de (7a), repris dans (11a), sont représentées dans (11b), qui est explicité dans (11c). Le point de l'évaluation, auquel est rattaché le temps de l'état modal épistémique dénoté par le verbe modal, c'est le moment où L (le locuteur) *trouve possible que P*. Cette formule rend compte du contenu subjectif de la modalité épistémique. Pour mettre en évidence les relations temporelles dans nos explicitations (cf. 11c), le subjonctif normatif sera remplacé par l'indicatif.

- (11) a) *Paul doit / peut être dans son bureau (maintenant)*
 b) T_{ÉVAL} présent [MOD [T_{présent} [P]]]
 c) Tenant compte des informations que L a maintenant, il trouve possible (maintenant) que [Paul *est* dans son bureau (maintenant)]

Pour les phrases à l'imparfait (ou, pour l'anglais, lorsque le contexte impose une interprétation analogue à celle de l'imparfait), on estime qu'elles représentent toujours l'une ou l'autre variante du discours indirect libre, où l'évaluation est effectuée par un personnage à partir d'un point de l'évaluation localisé dans le monde du discours (cf. Palmer (1990 : 65), Abusch (1997), Hacquard (2006), Boogaart (2007), Portner (2009 : 229), Depraetere (2012 : 998)). C'est effectivement le cas dans (7b), repris dans (12a).

- (12) a) *Paul devait être dans son bureau. Marie savait qu'il était toujours là à cette heure-ci*
 b) T_{ÉVAL} passé [MOD [T_{passé} [P]]]
 c) Tenant compte des informations que Marie avait (au moment de sa pensée), elle trouvait possible (alors) que [Paul *était* dans son bureau (alors)]

Notons que, dans (12), la localisation du point de l'évaluation dans le passé n'est pas due à l'imparfait en tant que tel, mais à l'interprétation de l'énoncé sur le mode de discours indirect libre.

Cependant, tous les énoncés à l'imparfait ne relèvent pas du discours indirect libre. Le cas le plus fréquent et le plus banal des énoncés épistémiques à l'imparfait est illustré par (13a) et sa version anglaise (13b), exemples provenant du corpus parallèle multilingue EUROPARL¹¹.

11. Le corpus EUROPARL, disponible à <http://the.sketchengine.co.uk>, contient des discours originaux prononcés au Parlement européen ainsi que leurs traductions dans les langues de l'UE. Dans les exemples avec la référence EUROPARL, la version originale est indiquée par *orig.*; la version sans cette indication est une traduction.

- (13) a) *Ils devaient être bien jeunes à l'époque de la guerre d'indépendance*
 b) *They must have been very young when the war of independence was on* (EUROPARL, orig.)
 c) T_{ÉVAL} présent [MOD [T_{passé} [P]]]
 d) Tenant compte des informations que L a maintenant, il trouve possible (maintenant) que [ces gens *étaient* bien jeunes (à l'époque de la guerre)]

Aussi bien dans (13a) que dans (13b), le point de l'évaluation se situe au moment de l'énonciation, tandis que le préjacent est actualisé dans le passé. Dans (13a), c'est le verbe modal à l'imparfait qui transmet à l'infinitif son trait temporel /passé/. Dans (13b), c'est l'infinitif composé qui porte le trait /antériorité/, interprété comme un opérateur du passé.

Il convient de souligner qu'en français, le verbe modal transmet à l'infinitif uniquement son trait temporel, /présent/ ou /passé/. Le trait aspectuel /borné/ ou /non borné/, impliqué par le temps du verbe modal, n'est pas transmis à l'infinitif. La raison en est que, contrairement à l'opérateur temporel (T), le trait aspectuel /(non) borné/ a une portée très étroite, qui n'affecte que le verbe sur lequel ce trait est marqué. Par conséquent, le verbe modal et le verbe à l'infinitif peuvent avoir chacun son propre trait aspectuel. Cette restriction n'est pas apparente dans (13), où aussi bien l'imparfait du verbe modal que le verbe statif à l'infinitif se caractérisent par le même trait /non borné/. En revanche, elle se manifeste clairement lorsque le verbe modal est au passé composé, qui implique le trait /borné/. Ainsi, dans (14a), la substitution du passé composé à l'imparfait de (13a) ne modifie pas le trait aspectuel /non borné/ du verbe à l'infinitif, traduit par l'imparfait dans (14b).

- (14) a) *Ils ont dû être bien jeunes à l'époque de la guerre d'indépendance*
 b) ...L trouve possible (maintenant) que [ces gens *étaient* bien jeunes (à l'époque de la guerre)]

Contrairement à la thèse défendue par l'approche "atemporelle", on trouve aussi des cas où le temps du verbe modal n'est pas rattaché au point de l'évaluation. Le verbe modal reste alors sous la portée de son opérateur temporel¹². Cela arrive lorsque le locuteur émet un jugement *a posteriori* au sujet d'une possibilité localisée antérieurement.

Comparons les exemples (15a) et (15b) et leurs représentations respectives dans (15a'), (15a'') et (15b'), (15b'').

12. Des cas où le verbe modal reste sous la portée de l'opérateur temporel sont discutés dans von Stechow & Gillies (2007), Eide (2010), Martin (2011).

- (15) a) *Oui, il pouvait y avoir un risque génocidaire* (François Hollande, sur la Centrafrique, France Info, 17 janvier 2014) (= *Nous avons pensé (à ce moment-là) qu'il pouvait y avoir...*)
 a') T_{ÉVAL} passé [MOD [T_{passé} [P]]]
 a'') Tenant compte des informations que L avait alors, il trouvait possible (alors) (que) [*il y avait* un risque génocidaire (alors)]
 b) *Oui, il pouvait y avoir un risque génocidaire (au moment où nous avons pris la décision). Nous en avons des preuves maintenant*
 b') T_{ÉVAL} présent [T_{passé} [MOD [P]]]
 b'') Tenant compte des informations que L a maintenant, il trouve (maintenant) qu'il était possible (alors) que [*il y avait* un risque génocidaire (alors)]

L'énoncé (15a) est interprété par défaut comme une variante du discours indirect libre (cf. (15a') et (15a'')) : le locuteur déplace son point de l'évaluation dans le passé, au moment où il évaluait le degré de possibilité d'un risque génocidaire par rapport à ses croyances à ce moment. Dans la version manipulée (15b) (cf. (15b') et (15b'')), le contexte signale que le point de l'évaluation se situe au moment de l'énonciation (T_{ÉVAL} présent), tandis que le verbe modal (MOD) reste sous la portée de l'opérateur du passé (T_{passé}) parce que la possibilité est localisée dans le passé. Le degré de possibilité d'un risque génocidaire (à l'époque des faits) est ainsi évalué par le locuteur par rapport aux informations disponibles au moment de l'énonciation (*maintenant*)¹³.

Nous avons examiné dans cette section la manière dont l'analyse "atemporelle" s'applique au français, où, contrairement à l'anglais, le temps est marqué sur le verbe modal. Nous avons montré que, pour pouvoir être rattaché au point de l'évaluation, le verbe modal se dégage de son trait temporel en le transmettant à l'infinitif. L'analyse "atemporelle" rend bien compte de la composante subjective, "performative", de la modalité épistémique (cf. Lyons (1977), von Stechow & Gillies (2007)). En posant que le verbe modal dénote un état modal simultané au point de l'évaluation, l'analyse "atemporelle" traduit l'idée que le préjacent n'est actualisé que dans les hypothèses du locuteur, simultanées à son évaluation.

Cependant, la modalité épistémique contient, selon nous, une autre composante modale sous-jacente, une modalité "objective", assertive (cf. von Stechow & Gillies (2007)), de type aléthique¹⁴, dans laquelle le verbe modal ne fait rien d'autre que d'indiquer

13. Marc Dominicy observe (communication personnelle) que le discours de M. Hollande cité dans (15a) serait plus efficace du point de vue rhétorique s'il était formulé sur le mode de (15b).

14 Lyons (1977) et Palmer (1990) distinguent une modalité épistémique objective et une modalité épistémique subjective. Certains autres auteurs estiment qu'il est difficile de faire une distinction entre la modalité épistémique objective et la modalité aléthique (voir Portner (2009 : 123)). Depraetere & Reed (2011) distinguent une modalité, que les auteurs appellent « possibilité générale de la situation », qui est similaire à la composante "objective" de la modalité épistémique.

que le préjacent est actualisé dans des mondes possibles. Enchâssée dans la modalité subjective, cette composante “objective” se manifeste plus nettement dans les langues qui, comme le français, marquent le temps sur le verbe modal. Avant de transmettre son trait temporel au préjacent pour pouvoir renvoyer aux hypothèses du locuteur, le verbe modal dénote l'état de possible du préjacent et situe les mondes possibles dans lesquels celui-ci est actualisé par rapport au point de l'énonciation sans tenir compte du point de l'évaluation.

Selon la définition de Declerck (2011) citée dans l'introduction de la section 3, la modalité épistémique ne pose pas la question de savoir si le préjacent est actualisé ou non dans des mondes possibles. La question qu'elle pose concerne le *degré* auquel ces mondes possibles sont compatibles avec l'état épistémique (croyances, informations disponibles) du locuteur. Or, si la question d'actualisation du préjacent dans des mondes possibles ne se pose pas (ou plus) au moment de l'évaluation c'est parce que ces mondes sont préalablement introduits et localisés dans le temps par la composante “objective” de la modalité épistémique.

3. *POUVOIR ET DEVOIR AU PASSÉ COMPOSÉ : DÉMODALISATION ET MODALITÉ ÉPISTÉMIQUE*

3.1. *Aspect perfectif sémantique et parfait*

Dans la section 2, nous avons examiné les cas de convergence aspectuelle entre l'aspect lexical statif des verbes modaux et l'aspect PdV imperfectif, exprimé en français par le présent et l'imparfait. Dans cette section 3., nous examinerons la divergence aspectuelle qui se produit lorsque le verbe modal est au passé composé.

Le passé composé exprime l'aspect PdV perfectif en ce sens que ce temps implique le trait aspectuel /borné/. Cependant, la définition de l'aspect perfectif que nous adoptons dans cette section définit non pas l'aspect “point de vue”, où l'aspect perfectif se ramène au bornage, mais l'opérateur perfectif *sémantique* (abstrait). Un temps verbal comme le passé composé, qui est perfectif en termes de “point de vue”, c'est-à-dire borné, peut, mais ne doit pas nécessairement se voir associer l'opérateur perfectif *sémantique*.

L'approche que nous adoptons définit l'aspect perfectif sémantique en recourant à la sémantique des intervalles (Klein (1994 ; 1995), Paslawska & von Stechow (2003 : 314)). Dans ce cadre, l'aspect perfectif sémantique est défini par l'inclusion du temps de l'événement ($\tau(e)$) dans le temps de référence (τ_r) : $\tau(e) \subseteq \tau_r$. Lorsque l'opérateur perfectif est associé à un temps passé, ce temps apporte lui-même son temps de référence et agit

comme un quantificateur existentiel qui lie le temps de l'événement en l'incluant dans le temps de référence et en attribuant à ce dernier une localisation sur l'axe du temps¹⁵. En clair, l'opérateur perfectif dit qu'il y a (eu) un (et un seul) *événement de* (+ nom de l'événement) et que cet événement a une localisation temporelle spécifique.

Le fait que le temps verbal associé à l'opérateur perfectif apporte lui-même son temps de référence en fait un temps aoristique. De plus, ce temps de référence est localisé dans le monde factuel. L'aspect perfectif sémantique, au sens où il est défini ici, n'est pas nécessairement *grammaticalisé* sous l'espèce d'une forme temporelle (un temps verbal). Un temps verbal qui implique le trait aspectuel /borné/, par exemple le passé composé, peut s'associer à l'opérateur perfectif sémantique sous certaines conditions, sans pour autant le grammaticaliser.

Le passé composé peut également être interprété en termes de parfait. Le parfait se distingue de l'aspect perfectif en ce qu'il est défini par la postériorité du temps de référence par rapport au temps de l'événement. Le temps de l'événement et le temps de référence sont reliés par un intervalle, appelons-le *intervalle de parcours du parfait* (« perfect time span ») (cf., par exemple, McCoard (1978), Klein (1992), Paslawska & von Stechow (2003)). La particularité de cet intervalle de parcours consiste en ce qu'il ne s'arrête pas juste avant le point de référence mais inclut celui-ci. Ainsi, le temps de l'événement et le temps de référence se retrouvent dans un même intervalle.

Pour les besoins de cette étude, nous ne distinguerons que deux types de parfait : le parfait résultatif et le parfait existentiel. Avec le parfait résultatif, l'état résultant d'un événement dénoté par un verbe téléique se maintient pendant l'intervalle de parcours et donc au point de référence (le point de l'énonciation pour le parfait présent) : *Marie est arrivée* → *Marie est ici (maintenant)*. Avec le parfait existentiel, ce qui est pertinent au point de référence du parfait c'est la question de savoir si (oui ou non) l'intervalle de parcours contient au moins une occurrence de l'événement : (*Oui,*) *j'ai (déjà) visité Paris (plus d'une fois) (depuis l'année dernière)*. Comme le montre cet exemple, l'intervalle de parcours peut être ouvert ou fermé à gauche (*depuis l'année dernière*). Le verbe dénotant l'événement peut tout aussi bien être téléique (cf. ex. (16b)) qu'atélétique. De manière plus générale, l'interprétation sur le mode de parfait existentiel surgit lorsque la question de

15. Dans les langues slaves, où l'aspect est autonome par rapport au temps externe, l'aspect ne situe pas l'événement sur l'axe temporel (voir Milliaressi (ce volume)). Le temps de référence dans lequel l'événement est inclus est apporté non pas par un temps verbal mais par des préfixes. Les préfixes dénotent une "trajectoire" de l'événement (au sens de Talmy (2000)) et enferment celui-ci dans cette trajectoire. Par conséquent, l'opérateur aspectuel lie l'événement et le temps interne de celui-ci (l'événement apparaît comme fini, complet), mais ne situe pas l'intervalle de référence (la trajectoire) sur l'axe temporel.

l'occurrence, de la possibilité ou de la vraisemblance d'un événement antérieur est évaluée au moment de l'énonciation. C'est cette pertinence par rapport au moment de l'énonciation qui crée l'intervalle de parcours du parfait reliant le temps de l'événement au temps de l'énonciation.

Le passé composé français assume, dans la langue courante, une fonction de passé généralisé. Il permet aussi bien une interprétation aoristique, dans laquelle il est associé à l'opérateur perfectif sémantique (16a), qu'une interprétation en termes de parfait (le parfait existentiel dans (16b)).

- (16) a) *J'ai rencontré Marie hier*
 b) *J'ai déjà rencontré Marie* (= *J'ai déjà eu au moins une occasion de rencontrer Marie*)

Nous reviendrons sur le cas du parfait dans la section 3.3. Dans la section 3.2., notre analyse se limitera au cas où le passé composé est associé à l'opérateur perfectif sémantique.

3.2. Aspect perfectif sémantique et démodalisation

Dans (17a) et (17b), le passé composé permet une interprétation dans laquelle ce temps est associé à l'opérateur perfectif sémantique. Cette interprétation entraîne une lecture démodalisée de *pouvoir* et *devoir*. Appelée *implicative* (Karttunen (1971)), ou encore *factuelle*, cette lecture implique que le préjacent est actualisé dans le monde factuel : Marie a effectivement pris le train (17a), a chanté (17b).

- (17) a) *Marie a pu prendre le train* ($\rightarrow$ *Marie a pris le train*)
 b) *Marie a dû chanter* ($\rightarrow$ *Marie a chanté*)
 c) *Marie a pu être malade* ($\neq$ lecture implicative)

La question soulevée par (17a, b) est de savoir pourquoi l'aspect perfectif démodalise le verbe modal. La réponse à cette question découle de la définition de l'opérateur perfectif sémantique. Selon la définition citée dans 3.1., l'opérateur perfectif agit comme un quantificateur existentiel qui produit un *événement*. La portée de l'opérateur perfectif s'étend non uniquement sur le verbe modal, qui ne produit pas d'*événement*, mais sur l'ensemble du bloc formé par le verbe modal et l'infinitif. Il lie le temps de l'état modal et celui de l'événement en les comprimant en un seul intervalle pour les enfermer dans le même temps de référence localisé dans le monde factuel. Cette opération produit un événement unique, dépourvu d'état modal, localisé dans le monde factuel. Dans (17a), avec un verbe d'achèvement, la lecture perfective implique qu'il y a eu un événement de *Marie pouvoir-prendre le train*, où *pouvoir* fait partie du prédicat dénotant l'événement. Dans (17b), avec un verbe d'activité, l'opérateur perfectif produit une lecture inchoative de celui-ci : il y a eu un

événement de *Marie devoir-chanter*. Dans (17c), avec un verbe d'état qui ne se prête pas à une interprétation événementielle, l'opérateur perfectif ne peut pas produire un événement. La seule option disponible est alors la modalité épistémique, dans laquelle le passé composé n'est pas associé à l'opérateur perfectif (cf. plus bas).

La lecture implicative est représentée dans (18), qui montre que c'est le bloc [verbe modal + préjacent] qui se trouve dans la portée de l'opérateur perfectif ($ASP_{\text{perfectif}}$). La représentation [MOD + P], et non pas MOD > P¹⁶, rend compte de la démodalisation du verbe modal. Celui-ci n'a plus de portée modale sur P mais forme un bloc périphrastique avec l'infinitif pour dénoter un événement dépourvu d'état modal.

(18) $ASP_{\text{perfectif}}$ [MOD + P] (interprétation implicative (factuelle))

Il est évident que la lecture implicative ne peut pas être obtenue avec l'imparfait (19) (cf. Hacquard (2006), Mari & Martin (2009), Martin (2011), Laca (2012)).

(19) *Marie pouvait / devait prendre le train / chanter*

Impliquant le trait /non borné/, ce temps n'est pas apte à s'associer à l'opérateur perfectif. Étant donné que le point de référence de l'imparfait est localisé "au milieu" de l'état modal, l'infinitif des verbes événementiels dans (19) situe le préjacent dans la postériorité par rapport au point de référence, ce qui produit une lecture circonstancielle (cf. section 2.1.).

Pour mieux cerner le sens lexical de *pouvoir* et *devoir* dans la lecture implicative, nous examinerons d'abord les facteurs qui empêchent cette lecture.

Notons tout d'abord que la lecture implicative n'est pas la seule interprétation possible de (17a, b). Tout comme (17c), ces phrases permettent également une interprétation épistémique du verbe modal, paraphrasable, pour (17a), par *Marie a peut-être pris le train*, et pour (17b), par *Marie a sans doute chanté*. Cette interprétation est incompatible avec la lecture perfective du passé composé puisque l'opérateur perfectif sémantique produit inévitablement un événement localisé dans le monde factuel. La conclusion en est que la modalité épistémique force une interprétation du passé composé sur le mode de parfait, et inversement, l'interprétation du passé composé sur le mode de parfait entraîne la lecture épistémique du verbe modal (cf. 3.3.).

La lecture implicative (factuelle) est bloquée lorsque l'infinitif dénote un procès non agentif (non contrôlable) (cf. Laca (2012, n.

16. La représentation T / $ASP > MOD > P$ est proposée dans Hacquard (2006), Laca (2012).

8, Mari & Martin (2009)). Dans (20a, b, c), où il n'y a aucun agent intentionnel, seule la lecture épistémique est disponible.

- (20) a) (– *Tiens ! La porte est fermée. Pourtant, je l'avais laissée ouverte*)
 – *Elle a dû se fermer sous un coup de vent*
 b) (– *Je ne trouve pas ma clé*)
 – *La clé a pu tomber par terre quand tu as ouvert ton sac*
 c) *Cette situation a dû être ingérable*

Des phrases comme (20a, b), avec des verbes événementiels, requièrent un soutien important du contexte¹⁷. Typiquement, les verbes modaux en lecture épistémique sont employés avec l'infinitif d'un verbe d'état (20c). Étant des procès non agentifs, les états bloquent la lecture implicative (factuelle) (si le verbe ne se prête pas à la lecture événementielle).

En l'absence d'agent intentionnel, la lecture épistémique reste la seule option disponible. Notons toutefois que l'agent intentionnel n'est pas nécessairement dénoté par le sujet syntaxique. Le procès reste agentif lorsque le verbe modal est suivi de la forme passive de l'infinitif (21a, b).

- (21) a) *La machine a pu être réparée*
 b) *Jean a dû être hospitalisé*
 c) *La porte a dû être fermée de l'intérieur (puisque je n'ai pas réussi à l'ouvrir hier)*

Cette agentivité implicite autorise l'interprétation implicative (factuelle) : dans (21a), il y a eu un événement de *quelqu'un pouvoir-réparer la machine* ; dans (21b), il y a eu un événement de *quelqu'un devoir-hospitaliser Jean*. Dans (21c), le contexte cité entre parenthèses promeut la lecture modale épistémique. Sans ce contexte, le procès peut être vu comme agentif (quelqu'un a vite fermé la porte de l'intérieur pour empêcher une intrusion indésirable), ce qui donne lieu à la lecture implicative.

Dans la lecture implicative de (21c), de même que dans (21a, b), le passé composé agit comme un quantificateur existentiel qui produit un événement unique. L'infinitif à *être* (*être fermé(e)*) dans (21c) ne dénote pas un état mais fait partie du prédicat dénotant l'événement : il y a eu un événement de *quelqu'un devoir-fermer la porte*. Par contre, dans la lecture épistémique de (21c), l'infinitif à *être* a une interprétation stative (= *la porte était sans doute fermée de l'intérieur*). Ce contraste montre la différence entre un passé composé associé à l'opérateur perfectif sémantique

17. Les phrases (20a, b) présupposent l'actualisation de l'événement dans le monde factuel (la porte s'est fermée, la clé a disparu). L'opérateur modal ne porte que sur la manière, la cause, les circonstances, etc. de l'actualisation. Le fait que l'interprétation épistémique requière, dans certains cas, une présupposition est mentionné dans Guimier (1989). Ce sujet mérite une étude plus approfondie.

et un passé composé qui n'implique que le trait aspectuel /borné/, qui reste confiné au verbe modal.

L'incompatibilité des procès non agentifs avec la lecture implicative ne peut être due qu'au sens lexical que *pouvoir* et *devoir* acquièrent dans cette lecture.

Pour capter le sens de *pouvoir* implicatif (factuel), nous ferons appel au perfectif grammaticalisé en russe, où le verbe *moč* ('pouvoir', imperf.) a son pendant perfectif *smoč*¹⁸. Ce verbe perfectif ne donne lieu qu'à la lecture factuelle¹⁹. Il requiert un agent intentionnel et dénote une réalisation unique d'une possibilité interne. Dans (22a), avec l'infinitif d'un verbe perfectif, il s'agit d'une action ponctuelle. Dans (22b), avec l'infinitif d'un verbe d'activité imperfectif, *smoč* impose une lecture inchoative de l'infinitif. L'exemple (22c) montre que *smoč* est incompatible avec un procès non agentif.

- (22) a) *On smog dostat' bilety*
Il.NOM pouvoir.PERF.PASSÉ obtenir.PERF tickets
"Il a pu obtenir les tickets"
- b) *Blagodaria vračam, on smog xodit'*
Grâce médecins.DAT il.NOM pouvoir.PERF.PASSÉ
marcher.IMPERF
"Grâce aux médecins, il a pu marcher"
- c) **Ključ smog upast'*
Clé.NOM pouvoir.PERF.PASSE tomber.PERF
"La clé a pu (=a réussi à) tomber"

Contrairement aux autres verbes perfectifs à morphologie similaire, le verbe perfectif *smoč* ne dénote pas la réalisation d'une capacité pré-existante de l'agent²⁰. Il implique qu'il y a des facteurs adverses, quelle que soit leur nature (matérielle, déontique, morale, qui s'opposent (ou s'opposaient) à la réalisation de l'action. La modalité résiduelle de *smoč* est analogue à celle de l'expression *to be able to* en anglais lorsque celle-ci dénote une actualisation unique dans le passé : *He was able to lift the piano yesterday* (cf. Depraetere 2012 : 999-1000).

18. Selon van der Auwera & Plungian (1998), l'usage du verbe perfectif *smoč* ne s'est stabilisé qu'au début du XX^e siècle. Avant cette grammaticalisation, seul le verbe imperfectif *moč* était disponible.

19. Le terme de *lecture implicative* ne convient pas dans ce cas, puisque le sens factuel n'est pas *impliqué* mais constitue l'unique sens lexical de ce verbe perfectif.

20. Le préfixe perfectivant *s-* s'ajoute typiquement aux verbes d'activité imperfectifs pour produire un verbe d'accomplissement perfectif (avec son point de culmination), par ex. *pet'* ('chanter', activité, imperf.) – *spet'* ('chanter (p.ex. une chanson)', accomplissement, perf.). Bien que le perfectif *smoč* relève du même modèle dérivationnel, il ne dénote pas la "culmination" de l'état de *moč* ('pouvoir'), puisqu'un état n'évolue pas vers une culmination.

L'analogue russe du verbe *devoir* n'est pas un verbe mais une forme adjectivale (forme courte) : *on dolžen*²¹. Étant employée avec l'auxiliaire *byt'* ("être"), cette forme est dépourvue d'aspect. Cependant, il existe bien un verbe perfectif, employé dans la construction dative *emu prišlos'* ("il a dû", perf.) (23).

- (23) a) *Emu prišlos' prodat' dom*
 Il.DAT devoir.PERF.PASSE vendre.PERF.PASSE maison.ACC
 "Il a dû vendre la maison"

Tout comme *smoč*, ce verbe perfectif n'offre que la lecture factuelle et requiert un agent intentionnel (dénoté par le datif). Son sens lexical est limité à la nécessité externe ("être obligé par les circonstances") et implique qu'il y a des facteurs contraignants qui interviennent dans la réalisation de l'action.

Cette comparaison suggère que le sens modal résiduel, celui qui subsiste dans les interprétations implicatives de *pouvoir* et *devoir*, est la réalisation d'une possibilité interne pour *pouvoir* et de la nécessité externe pour *devoir*, les deux cas exigeant un agent intentionnel.

Nos conclusions dans cette section sont les suivantes : (i) l'opérateur perfectif sémantique, tel qu'il est défini dans 3.1., ne peut produire que la lecture implicative (factuelle) du verbe modal, dans laquelle celui-ci est démodalisé (cf. ex. (17a, b) et (21a, b, c)) ; (ii) le sens de *pouvoir* et *devoir* dans la lecture implicative est tel qu'il est incompatible avec les procès non agentifs (non contrôlables) (ex. (20a, b, c)) ; (iii) aussi bien les procès agentifs (ex. (17a, b)) que les procès non agentifs (ex. (20a, b, c)) sont compatibles avec l'interprétation épistémique du verbe modal ; (iv) dans l'interprétation épistémique, le passé composé n'est pas associé à l'opérateur perfectif ; il ne lui reste donc que l'interprétation en termes de parfait (cf. la différence entre deux lectures de (21c)).

3.3. Modalité épistémique et parfait

En anglais, où les verbes modaux épistémiques *could*, *might*, *must* sont compatibles aussi bien avec le présent qu'avec le passé, c'est l'infinitif composé qui apporte le trait temporel /antériorité/. Dans le cadre de l'approche "atemporelle", on considère que, dans les énoncés modaux épistémiques, l'infinitif composé est toujours interprété en termes de parfait présent (ou de passé du parfait s'il s'agit du discours indirect libre). En effet, l'interprétation en termes de parfait est cohérente par rapport au sens même de la modalité épistémique puisque le locuteur évalue,

21. Dérivé du nom *dolg* ("dette"), cet adjectif court a un sens lexical que l'on retrouve aussi dans *should* anglais (cf. van der Auwera & Plungian (1998)).

au point de l'évaluation, le degré de possibilité, de vraisemblance, d'un événement localisé dans des mondes possibles. Ainsi le point de référence du parfait (cf. 3.1.) coïncide-t-il avec le point de l'évaluation de la modalité épistémique.

Pourtant, l'infinitif composé n'a pas les mêmes caractéristiques temporelles que le parfait présent. À la différence du parfait présent, dont l'auxiliaire porte la marque du présent, l'infinitif composé ne spécifie pas son point de référence. Il ne véhicule que le trait /antériorité/, qui est dû plutôt au participe (cf. 2.1.) qu'à *have*. Il est bien connu que l'infinitif composé n'est pas soumis aux restrictions qui caractérisent le parfait présent anglais. Notamment, si le parfait présent est incompatible avec un adverbial temporel (24a), l'infinitif composé n'y oppose aucune résistance (24b (= ex. (13b) dans Klein (1992))).

- (24) a) **John has left his wife yesterday*
 b) *John seems to have left his wife yesterday*

Dans notre analyse de (24b), représentée dans (25), l'infinitif composé ne comporte que le trait /antériorité/. Ce trait est interprété comme opérateur du passé (T_{past}), qui est parfaitement compatible avec des adverbes temporels : le préjacent *John leave his wife yesterday* est actualisé dans des mondes possibles localisés dans le passé.

- (25) $T_{\text{EVAL present}} [\text{MOD} [T_{\text{past}} [P = \text{John leave his wife yesterday}]]]$

Quant au sens de parfait, en l'occurrence celui de parfait existentiel (cf. 3.1.), il vient du fait qu'au point de l'évaluation $T_{\text{EVAL present}}$, fixé au moment de l'énonciation, le locuteur évalue le degré de possibilité, de vraisemblance, d'un préjacent localisé dans le passé. De fait, l'interprétation en termes de parfait s'impose chaque fois que le temps passé du préjacent est enchâssé sous un point d'évaluation au présent, c'est-à-dire dans la combinaison $T_{\text{EVAL present}} [\text{MOD} [T_{\text{passé}} [P]]]$.

La même analyse s'applique au passé composé en français (26a). L'interprétation du passé composé en termes de parfait présent existentiel est contrainte par la modalité épistémique lorsque le point de l'évaluation se situe au moment de l'énonciation.

- (26) a) *Cela a dû être un processus long et difficile* (EUROPARL)
 b) *This must have been a very difficult and time-consuming process* (EUROPARL, orig.)
 c) $T_{\text{EVAL present}} [\text{MOD} [T_{\text{passé}} [P]]]$

Poursuivant la logique de l'analyse (26c), selon laquelle un temps passé enchâssé sous le présent est interprété en termes de parfait présent, on arrive à attribuer un sens de parfait présent non seulement au passé composé mais aussi à l'imparfait (ex. (13), répété dans (27a, b)), puisqu'on retrouve dans (27c) la même

configuration que dans (26c). Notons que dans (27b), tout comme dans (24b), l'infinitif composé anglais se combine parfaitement avec un adverbial temporel.

- (27) a) *Ils devaient être bien jeunes à l'époque de la guerre d'indépendance*
 b) *They must have been very young when the war of independence was on* (EUROPARL, orig.)
 c) T_{ÉVAL} présent [MOD [T_{passé} [P]]]

Même le passé simple acquiert une valeur de parfait présent existentiel sous la contrainte de la modalité épistémique.

- (28) a) *Il avait remis sa démission — ce qui dut sembler superflu aux préfets, puisque [...]* (H. Dutrait Crozon, Gambetta et la Défense Nationale, Éditions du Siècle, 1934, p. 340)
 b) *En tout cas, sauver les apparences dut être le seul objectif en vue duquel Eudoxe a agencé ses sphères tournantes* (Encyclopaedia Universalis, art. Géocentrisme)
 c) T_{ÉVAL} présent [MOD [T_{passé} [P]]]

Selon Martin (2011), le passé simple de *pouvoir* et *devoir* impose leur lecture implicative (factuelle). Une telle conclusion serait susceptible de confirmer que ce temps grammaticalise l'opérateur perfectif sémantique. Cependant, bien que dans la grande majorité des exemples qui nous ont été accessibles, le passé simple produise effectivement une lecture implicative (factuelle), il y a aussi des cas comme (28a, b), où le passé simple donne lieu à la modalité épistémique. Aussi rares et surannés qu'ils soient, ces exemples prouvent que le passé simple ne grammaticalise pas l'opérateur perfectif sémantique.

En français, contrairement à l'anglais, le temps est normalement marqué sur le verbe modal et non pas sur l'infinitif. Ce marquage promeut une interprétation du temps sur le mode de parfait existentiel. Quant à l'infinitif composé, combiné au présent du verbe modal, il marque une valeur de parfait résultatif (29a, b, c). Avec le parfait résultatif, l'évaluation porte sur l'état résultant (possible), supposé se maintenir au moment de l'énonciation, d'un événement antérieur (possible). L'événement en question n'est envisagé qu'en tant que cause de l'état résultant. Dans ces cas, le préjacent n'est pas l'événement lui-même mais son état résultant : P = *Paul avoir réussi son examen* (29a), P = *ces régions être devenues un fardeau* (29b). Dans (29b, c), la référence au moment de l'énonciation et, partant, la valeur résultative du parfait, sont appuyées par l'adverbe *aujourd'hui* / *today*.

- (30) a) *Paul a l'air très content (maintenant). Il doit avoir réussi son examen*
 b) *Aujourd'hui, ces régions peuvent très bien être devenues un fardeau* (EUROPARL)
 c) *Today those areas [areas where there were jobs in industry] might have become a burden* (EUROPARL, orig.)

L'interprétation d'un temps verbal sur le mode de parfait suppose que l'intervalle de parcours du parfait inclut le point de référence (cf. 3.1.). La modalité épistémique force l'interprétation sur le mode de parfait en imposant le point de l'évaluation en tant que point de référence du parfait. Le locuteur, situé à son point de l'évaluation, et le préjacent actualisé antérieurement se retrouvent inclus dans le même intervalle, réunis par le parcours du parfait, quelle que soit la distance temporelle qui les sépare (voir, par exemple, (29b)). Plus simplement, le locuteur et le préjacent se retrouvent dans la même dimension temporelle parce que le préjacent n'est actualisé que dans les hypothèses du locuteur, simultanées au point de l'évaluation.

En conclusion, la modalité épistémique impose une relation de simultanéité. Sur le plan technique, cette relation se manifeste sous la forme de l'intervalle de parcours du parfait. Sur le plan épistémique, elle se ramène à la simultanéité des hypothèses (croyances) du locuteur par rapport à son évaluation. Cette sorte de simultanéité caractérise la composante subjective, "performative", de la modalité épistémique.

Quant à la composante "objective", assertive, dans laquelle le verbe modal dénote l'état modal (état de possible) du préjacent (cf. 2.3.2.), le temps du verbe modal en français localise les mondes possibles dans lesquels le préjacent est actualisé par rapport au moment de l'énonciation, sans tenir compte du point de l'évaluation. Cet état modal est nécessairement simultané à l'actualisation du préjacent. Sans cette simultanéité, le trait temporel (/présent/ ou /passé/) du verbe modal ne pourrait pas être transmis à l'infinitif.

4. CONCLUSION

Cette étude a montré que l'aspect lexical du verbe à l'infinitif et l'aspect "point de vue" (présent / imparfait vs passé composé) du verbe modal jouent le rôle déterminant dans la variation des sens modaux des verbes *pouvoir* et *devoir*.

Lorsque le verbe modal est au présent ou à l'imparfait, l'infinitif des verbes événementiels déclenche la relation de postériorité par rapport au temps de l'état modal. Cette relation impose des modalités circonstancielles. Si le verbe à l'infinitif a une lecture habituelle, celle-ci donne lieu à la modalité de capacité. L'infinitif des verbes d'état, ainsi que la lecture progressive des verbes événementiels, produisent la relation de simultanéité, qui déclenche la modalité épistémique. C'est donc le niveau lexical (aspect lexical, types de procès) qui est à la base de la variation des sens modaux de *pouvoir* et *devoir* au présent et à l'imparfait.

Le passé composé du verbe modal ne permet que deux interprétations : une interprétation implicative (factuelle), dans laquelle le verbe modal est démodalisé, et une interprétation épistémique. L'interprétation implicative (factuelle) a lieu lorsque le passé composé se voit associer l'opérateur perfectif sémantique dont la portée s'étend sur le verbe modal et l'infinitif. Cet opérateur produit à la sortie un événement localisé dans le monde factuel. L'interprétation du passé composé en termes d'opérateur perfectif, et donc l'interprétation implicative (factuelle) du verbe modal, sont autorisées si le verbe à l'infinitif dénote un procès agentif. C'est donc à nouveau le niveau lexical (agentivité) qui intervient dans l'attribution d'un sens à *pouvoir* et *devoir*.

Aussi bien les procès agentifs que les procès non agentifs (événements et états) permettent une lecture épistémique du verbe modal au passé composé, qui impose une interprétation du passé composé sur le mode de parfait.

SVETLANA VOGEELEER
Institut Libre Marie Haps
 (Traduction – Interprétation)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABUSCH D. (1997), « Sequence of tense and temporal de re », *Linguistics and Philosophy* 20, pp. 1-50.
- ANAND P. & HACQUARD V. (2011), « The role of the imperfect in Romance counterfactuals », *Sinn und Bedeutung* 14, pp. 37-50.
- BOOGAART R. R. (2007), « The past and perfect of epistemic modals », in de Saussure L., Moeschler J. & Puskás G. eds, *Recent Advances in the Syntax and Semantics of Tense, Aspect and Modality*, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 47-70.
- CHAMPAUD C., BASSANO D. & HICKMANN M. (1993), « Modalité épistémique et discours rapporté chez l'enfant français », in Dittmar N. & Reich A. eds, *Modality in Language Acquisition / Modalité et acquisition des langues*, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 185-210.
- CONDORAVDI C. (2002), « Temporal interpretation of modals: Modals for the present and for the past », in Beaver D., Kaufmann S., Clarck B. & Casillas L. eds, *The Construction of Meaning*, Stanford, CSLI, pp. 59-88.
- DECLERCK R. (2011), « The definition of modality », in Patard A. & Brisard F. eds, *Cognitive Approaches to Tense, Aspect and Epistemic Modality*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, pp. 21-44.

- DEMIRDACHE H. & URIBE-ETXEBARRIA M. (2008), « On the temporal syntax of non-root modals », in Guéron J. & Lecarme J. eds, *Time and Modality*, Berlin, Springer, pp. 79-113.
- DEPRAETERE I. (2012), « Time in sentences with modal auxiliaries », in Binnick R. ed., *The Oxford Handbook of Tense and Aspect*, Oxford, Oxford University Press, pp. 989-1019.
- DEPRAETERE I. & REED S. (2011), « Towards a more explicit taxonomy of root possibility in English », *English Language and Linguistics* 15.1, pp. 1-29.
- DOWTY R. (1979), *Word Meaning and Montague Grammar*, Dordrecht, Reidel.
- EIDE K. (2010), « Modals and the present perfect », in De Mulder W., Mortelmans J. & Mortelmans T. eds, *In the Mood for Mood, Cahiers Chronos* 23, Amsterdam, Rodopi, pp. 1-20.
- GOSSELIN L. (2010), *Les modalités en français. La validation des representations*, Amsterdam / New York, Rodopi.
- GUIMIER C. (1989), « Constructions syntaxiques et interprétations de pouvoir », *Langue française* 84, pp. 9-23.
- HACQUARD V. (2006), *Aspects of Modality*, PhD thesis, Massachusetts Institute of Technology.
- KARTTUNEN L. (1971), « Implicative verbs », *Language* 47.2, pp. 340-359.
- KLEIN W. (1992), « The present perfect puzzle », *Language* 68, pp. 525-551.
- (1994), *Time in Language*, London / New York, Routledge.
- (1995), « A time-relational analysis of Russian aspect », *Language* 71, pp. 669-253.
- KRATZER A. (1981), « The notional category of modality », in Eikmeiser H.-J. & Rieser H. eds, *Worlds, Words, and Contexts. New Approaches in Word Semantics*, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 38-74.
- (1991), « Modality », in von Stechow A. & Wunderlich, D. eds, *Semantics: An International Handbook of Contemporary Research*, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 639-650.
- LACA B. (2012), « On modal tenses and tensed modals », in Nishida Ch. & Russi C. eds, *Building a Bridge between Linguistic Communities of the Old and the New World. Current Research in Tense, Aspect, Mood and Modality. Cahiers Chronos* 25, pp. 163-198.
- LANDMAN F. (1992), « The progressive », *Natural Language Semantics* 1, pp. 1-32.
- LYONS J. (1977), *Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MARI A. & MARTIN F. (2009), « Interaction between aspect and verbal polysemy: (Im)perfectivity and (non-)implicativity », Ms., Institut Jean Nicod and Stuttgart University. Disponible à <http://lumiere.ens.fr/~amari/PapersOnline/temptac2.pdf>.
- MARTIN F. (2011), « Epistemic modals in the past », in Berns J., Jacobs H. & Scheer T. eds, *Romance Languages and Linguistic Theory 2009*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, pp. 185-202.
- MCCOARD R. (1978), *The English Perfect: tense choice and pragmatic inferences*, Amsterdam, North-Holland.

- PALMER F. (1990), *Modality and the English Modals*, 2nd ed., London, Longman.
- PASLAWSKA A. & VON STECHOW A. (2003), « Perfect readings in Russian », in A. Alexiadou & al. eds, *Perfect Explorations*, Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 307-362.
- PORTNER P. (1998), « The progressive in modal semantics », *Language* 74, pp. 760-787.
- (2009), *Modality*, Oxford, Oxford University Press.
- REICHENBACH H. (1947). *Elements of Symbolic Logic*, New York, Macmillan & Co.
- SMITH C. (1991/1997), *The Parameter of Aspect*, Dordrecht, Kluwer.
- STOWELL T. (2004), « Tense and modals », in Guéron J. & Lecarme J. eds, *The Syntax of Tense*. Cambridge (MA), The MIT Press, pp. 621-636.
- TALMY L. (2000), *Toward a Cognitive Semantics*, vol. 1-2, Cambridge (MA), The MIT Press.
- VAN DER AUWERA J. & PLUNGIAN V. (1998), « Modality's semantic map », *Linguistic Typology* 2, pp. 79-124.
- VOGELEER S. (2012), « Habituals with indefinite singular objects: aspect and modality », *New Perspectives on the Genericity at the Interfaces (Recherches linguistiques de Vincennes 41)*, pp. 191-214.
- VON FINTEL K. & GILLIES A. (2007), « An opinionated guide to epistemic modality », in Szabó Gendler T. & Hawthorne J. eds, *Oxford Studies in Epistemology*, vol. 2, Oxford, Oxford University Press, pp. 32-62.
- VON FINTEL K. & IATRIDOU S. (2009), *Morphology, Syntax, and Semantics of Modals*, LSA 220, ms., disponible à <http://kaivonfintel.org/work/>.